



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du mardi 04 juin 2024
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERAGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, JULIEN Lucile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour décision modificative n° 2 au budget Primitif M57 2024.
3. Délibération pour création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.
4. Délibération pour modification de la délibération pour la mise en place d'une caution pour prêt de matériel aux administrés et associations.
5. Délibération pour création d'emplois non permanents « Contrats d'été jeunes » 2024.
6. Délibération pour convention de partenariat entre le Grand Narbonne, la commune et la Cave Coopérative du Château de Ventenac-en-Minervois pour la présentation de l'exposition sur la Batellerie du 5 au 31 juillet 2024.

Questions diverses.

Présents

LAPALU Christian, LESERAGENT Patricia, DUCHATEL Martine, MINGUET Anne-Marie, PILAT Stéphanie, CALCOEN Guy, RUGA Jean-Luc, FUND Sabine, PLA Bernard, NEGRE Gilbert, ALCALDE Antonio, GOUY-RATAJCZAK Joëlle

Représentés

JULIEN Lucile pouvoir à M. CALCOEN Guy
M. LELEU Pierre-Alexandre pouvoir à M. LAPALU Christian

Absents

LALIGAND Julie

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers absents :	1
Procurations :	2
Quorum :	8

Président de séance : M. Christian LAPALU – Maire de Ventenac-en-Minervois

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. PILAT Stéphanie** est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06.05. 2024.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Délibération pour Décision Modificative M57 / 2024 - N° 2.

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M57 / 2024, pour permettre le paiement de la facture suivante :

ADS Design **5 208.00 €**

En conséquence, il leur indique qu'il convient de modifier le Budget Primitif M57 2024 de la façon suivante :

Investissement ⇨

Opération 12 – Plan Local d'Urbanisme.

- **202** Frais réalisation document urbanisme (-) **5 208.00 €**

Opération 13 – Acquisition de Matériel.

- **2152 – 13** Installations de Voirie (+) **5 208.00 €**

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'en raison des congés d'un agent, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Il propose la création d'un emploi non permanent dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour une période de **1 mois**, soit du **1^{er} juillet au 31 juillet 2024 inclus**, à temps complet **35 heures**.

Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint Technique Territorial **hebdomadaires** et justifiera d'une expérience professionnelle similaire.

Sa rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial contractuel calculée par référence à l'indice brut **385**, indice majoré **372**.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

.../...

4. Délibération pour modification de la délibération pour la mise en place d'une caution pour prêt de matériel aux administrés et associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la modification de la délibération n° 78 /2024 en date du 04.12.2023 portant sur la mise en place d'une caution pour prêt de matériel.

Il rappelle à l'Assemblée que les administrés et les associations bénéficient toute l'année de prêt de tables et chaises à titre gracieux.

Au vu du nombre croissant de demandes, il explique qu'il est nécessaire d'instaurer une caution qui permettrait de garantir l'achat de matériel qui ne serait pas restitué ou détérioré.

Il propose à l'assemblée, qu'à compter du **1^{er} juillet 2024** une caution d'un montant de **1 000.00 €** soit demandée pour le prêt de matériel.

Une « **fiche de prêt** » sera établie avec chaque demandeur.

Le matériel détérioré ou manquant sera remplacé au prix du marché un devis sera établi en cas de besoin.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération pour création d'emplois non permanents « Contrats d'été jeunes » 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours de l'année, et pour permettre la continuité du service public, la commune peut avoir recours à des recrutements sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier et accroissement temporaire d'activité dans les services Techniques.

En conséquence, il propose à l'assemblée, de créer, dans la limite des crédits prévus à cet effet, des emplois non permanents occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée à savoir :

- ✓ Au maximum **10** emplois dans le grade **d'Adjoint Technique** relevant de la catégorie hiérarchique C

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice du grade de recrutement.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

6. Délibération pour convention de partenariat entre le Grand Narbonne, la commune et la Cave Coopérative du Château de Ventenac-en-Minervois pour la présentation de l'exposition sur la Batellerie du 5 au 31 juillet 2024.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la médiathèque intercommunale propose gratuitement aux communes du Grand Narbonne des expositions tous publics.

A l'occasion des festivités « Les Escales du Canal 2024 », la commune et la Cave Coopérative de Ventenac-en-Minervois souhaitent accueillir une exposition pour la présenter au public du caveau du Château de Ventenac-en-Minervois.

Dans cette perspective, une convention est nécessaire afin de préciser les modalités de mise en place de cette exposition.

En conséquence, il soumet au Conseil municipal la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, la commune de Ventenac-en-Minervois et la Cave du Château de Ventenac (coopérative) pour la présentation publique à la Cave du Château de l'exposition « La Batellerie de l'Antiquité à aujourd'hui » qui sera visible du 05 au 31 juillet 2024.

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

.../...

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance le lundi 24 juin 2024

Clôture de la séance à 20 heures.

Signatures

Christian LAPALU, Maire et Président de séance :

Stéphanie PILAT, Secrétaire de séance :